

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

1 de valider les avis de la commission d'urbanisme : pour les déclarations de travaux, les certificats d'urbanisme et les permis de construire.

2 de ne pas préempter pour les propriétés concernées.

3 de solliciter une subvention de la région pour l'aménagement de l'aire de repos, de pique-nique et de co-voiturage à l'entrée de la voie douce quartier la Gare, ainsi que pour l'aménagement de l'ancien appartement des instituteurs et de l'ancienne bibliothèque

4 de valider le bail commercial avec la Sarl Alibi et la locataire concernée pour les charges locatives ; ce bail sera établi par le notaire à la charge de l'intéressée.

5 de valider l'achat des équipements informatiques et les frais d'installation des nouveaux logiciels

6 de valider la décision modificative pour l'attribution des subventions départementale pour les sorties scolaires

7 d'approuver le rapport sur l'eau 2018 du syndicat SIAE

8 de renouveler son soutien financier au Palabre (centre de loisir Aubenas)

9 de proposer une subvention pour le programme des Musicales 2020

Le Maire présente la modification des statuts de la CCBA, le nombre de communes adhérentes passent de 29 à 28 du fait de la fusion Antraigues et Asperjoc.

LE MAIRE ET LES ELUS INVITENT TOUS LES HABITANTS A LA CEREMONIE DES VOEUX LE VENDREDI 10 JANVIER 2020 A 18h A L ' ESC MICHEL POUDEVIGNE